



H.E. António Guterres
Secrétaire Général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

Dinan, le 18 juillet 2022

Objet : Lettre de ré-adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire-Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que CORDON ELECTRONICS SAS soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Ayant déjà adhéré au Global Compact par le passé, mais malheureusement un manque de ressource dans nos équipes ne nous a pas permis l'actualisation annuelle de notre COP.

Pour autant, nous n'avons pas abandonner nos engagements et travaux en faveur du Développement Durable, et sachez que nous réaffirmons bien notre soutien aux principes du Global Compact des Nations Unies.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté de ré-adhérer au Global Compact et d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les objectifs de développement durable. CORDON ELECTRONICS SAS fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes et dans le soutien de tous groupes de travail spécialisés créé par le UN Global Compact. Nous nous engageons donc à publier nos progrès en même temps que notre ré-adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

- 1- Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
- 2- Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
- 3- Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

Serge CORDON
Président Directeur Général





H.E. António Guterres
Secrétaire Général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

Dinan, of 18 July 2022

Subject : Letter of commitment to re-join the UN Global Compact

Dear Mr. Secretary-General,

I am pleased to confirm that CORDON ELECTRONICS SAS supports the Ten Principles of the United Nations Global Compact on human rights, labour, environment and anti-corruption. With this communication, we express our intent to implement those principles.

Having already adhered to the Global Compact in the past, but unfortunately a lack of resources in our teams has not allowed us to update our COP annually.

However, we have not abandoned our commitments and work in favor of Sustainable Development, and know that we reaffirm our support for the principles of the United Nations Global Compact.

We are re-committed to making the UN Global Compact and its principles part of the strategy, culture and day-to-day operations of our company, and to engaging in collaborative projects which advance the broader development goals of the United Nations, particularly the Sustainable Development Goals. CORDON ELECTRONICS SAS will make a clear statement of this commitment to our stakeholders and the general public.

We recognize that a key requirement for participation in the UN Global Compact is the annual submission of a Communication on Progress (COP) that describes our company's efforts to implement the Ten Principles. We support public accountability and transparency, and therefore commit to report on progress in the time of our inscription of joining the UN Global Compact, and annually thereafter according to the UN Global Compact COP policy. This includes:

- 1- A statement signed by the chief executive expressing continued support for the UN Global Compact and renewing our ongoing commitment to the initiative and its principles. This is separate from our initial letter of commitment to join the UN Global Compact.
- 2- A description of practical actions (i.e., disclosure of any relevant policies, procedures, activities) that the company has taken (or plans to undertake) to implement the UN Global Compact principles in each of the four issue areas (human rights, labour, environment, anti-corruption).
- 3- A measurement of outcomes (i.e., the degree to which targets/performance indicators were met, or other qualitative or quantitative measurements of results).

Sincerely yours,

Serge CORDON
CEO

